



Conseil économique et social

Distr. générale
3 janvier 2015

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au thème
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Ensemble luttons contre le sida, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La Solidarité agissante pour le développement familial (SADF), après avoir examiné la déclaration et le Programme d'action de Beijing depuis 1995, surtout sur les termes captivants contenus dans cette déclaration, à savoir la résolution à faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, ainsi donc l'Afrique, en particulier la République démocratique du Congo, notre pays à travers notre organisation, la Solidarité agissante pour le développement familial, fournit les éléments de réponse ci-après en rapport avec le plan d'action des Nations Unis post-2015.

Les progrès sur cet objectif sont encourageants et de nombreux pays africains affichent d'excellentes performances, en particulier sur la parité des genres dans l'enseignement primaire et le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux. Des efforts restent encore à faire pour la parité des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur. De plus, promouvoir l'accès des femmes à des emplois salariés hors du secteur agricole constitue encore un défi malgré quelques progrès enregistrés.

Toutefois, la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est toujours freinée par certaines pratiques culturelles (mariage précoce, préférence accordée à la scolarisation des garçons, mariages précoces et la dynamique du pouvoir au sein de la famille), ainsi que par le manque d'opportunités économiques, de travail (accès au marché, capital, formation professionnelle, influence du pouvoir patriarcal) et politiques (insuffisance de formation politique) pour les femmes.

Pour soutenir les progrès, il est impératif d'amorcer une transformation culturelle permettant d'inverser les attitudes négatives qui entourent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans certaines sociétés, et particulièrement en République démocratique du Congo.

Des réorientations de politique publique devront s'attaquer à la discrimination contre les filles et les femmes dans les systèmes éducatifs et à la discrimination fondée sur le genre en matière d'accès à l'éducation, d'opportunités économiques et d'emploi afin d'assurer la participation accrue des femmes à des activités économiques et productives et de les impliquer dans les prises de décisions à tous les niveaux de la société. Pour atteindre cet objectif, il sera indispensable de déployer des politiques économiques et sociales qui répondent mieux aux besoins des hommes et des femmes. Il s'agira en particulier d'adopter des stratégies de discrimination positive en faveur des femmes, de réformer les aspects du droit coutumier qui s'exercent au détriment des femmes et des filles et de consacrer davantage de ressources humaines et financières à l'application exécutoire de dispositions en ce sens.

La Solidarité agissante pour le développement familial, organisation non gouvernementale, demande aux Nations Unis, et aux États africains en particulier, de traduire la volonté politique manifestée en la matérialisant par :

- La mise en place des cadres réglementaires adaptés et pratiques;
- La mise en place des institutions fortes gérées par des hommes compétents et intègres;

- La mise à disposition des moyens matériels et financiers suffisants;
- L'adoption des stratégies de discrimination positive en faveur des femmes pour booster l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme notamment :
 - Le renforcement de la pénalité sur les délits de harcèlement sexuel, le mariage précoce, le viol des mineures, les violences faites aux élèves filles;
 - L'instauration des bourses scolaires en faveur de filles issues de familles pauvres;
 - L'octroi des bourses de formation et des franchises d'admission dans les écoles de formation en faveur des femmes et des filles;
 - La création d'une banque des femmes pour les financements des projets des femmes.

Enfin, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous, membres de la Solidarité agissante pour le développement familial, sommes engagées à ne ménager aucun effort pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à notre propre niveau en mettant en œuvre les recommandations et stratégies inscrits dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Nous croyons que, tous ensemble, nous contribuerons à créer une nouvelle société fondée sur la justice, l'amour et le respect de la dignité humaine.
